



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

Secteur de Sierentz

www.agglo-saint-louis.fr

GUIDE DU TRI





Réduisons nos déchets !

LE MEILLEUR DES DÉCHETS EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS...

Lorsque je fais mes courses



J'achète ✓

- des produits **en vrac**, au détail et à la coupe
- des **écorecharges/des produits rechargeables**
- des produits **grand format**
- des produits **respectueux de l'environnement**



J'évite ✗

- les produits à **usage unique**
- les **sacs en plastique** et je préfère les **sacs réutilisables** ou les **cabas**
- les produits **suremballés**



Je pense à faire une liste de courses pour éviter le gaspillage !

À la maison



- Je **bois l'eau du robinet** plutôt qu'en bouteille
- J'appose un autocollant «**STOP PUB**» sur ma boîte aux lettres
- Je **donne, revends ou répare** les objets dont je ne me sers plus
- Je **limite ma consommation de papier**



580 kg

C'est la quantité de déchets produits chaque année en moyenne par habitant !



COMPOSTAGE COLLECTIF

Vous habitez dans un immeuble et vous souhaitez composter vos déchets de cuisine ? Il existe une solution : le compostage en pied d'immeuble.

Saint-Louis Agglomération propose un **accompagnement gratuit** aux immeubles intéressés par la mise en place d'un site de compostage collectif, installe le matériel et assure le suivi du projet.



Plus d'informations sur www.agglo-saint-louis.fr > Vie quotidienne > Déchets ménagers

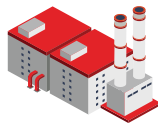
Que deviennent vos déchets ?

Tous les déchets de votre poubelle sont incinérés.

Sitôt collectés, ils sont acheminés vers **l'usine d'incinération de Sausheim** qui met

en œuvre des techniques complexes en vue de valoriser de façon optimale les déchets sous forme d'énergie (chaleur ou électricité).

Toutefois, le recyclage est à privilégier car il permet de redonner vie aux différentes matières.





OPTEZ POUR LE COMPOSTAGE

Pourquoi composter ?

Le compostage permet de **diminuer le volume de nos poubelles et de limiter ainsi l'augmentation des coûts d'élimination des déchets.**

Ce procédé permet également au jardinier d'obtenir un **compost de qualité**, destiné à fournir des éléments nutritifs aux plantes.



✓ Vous pouvez jeter **tous vos déchets organiques** au compost s'ils ne sont ni toxiques, ni pollués.

✗ En revanche, **il est déconseillé d'y jeter** : les agrumes, de la viande/poisson, ail/oignon...

Déchets de cuisine ✓

- coquilles d'œufs, marc de café, pain, thé
- épluchures de fruits et légumes, restes de repas
- croûtes de fromage
- mouchoirs en papier, essuie-tout

Déchets du jardin ✓

- fanes de légumes, de plantes, fleurs
- tontes de pelouses, feuilles mortes
- cendres de bois, sciure, copeaux
- petites tailles de haies, d'arbres

Réussir son compost

Il est nécessaire de mélanger des **déchets secs** (feuilles mortes, herbes sèches...) avec des **déchets humides** (épluchures, restes de repas...). Il est également important d'**aérer et de brasser les déchets à l'aide d'une fourche**, surtout en été au moment où la décomposition est la plus importante.

Le compost obtenu peut être **utilisé au pied des plantations, sur le gazon ou dans les bacs à fleurs.**

Pour les **gros volumes de déchets verts**, vous pouvez vous rendre sur les **sites d'apport de déchets verts*** des communes suivantes :

Helfrantzkirch, Koetzingue, Magstatt-le-Bas, Rantzwiller, Steinbrunn-le-Haut, Wahlbach.

*Contactez votre mairie pour connaître les emplacements exacts et les conditions d'accès.

Acheter un composteur

Saint-Louis Agglomération propose **des composteurs en bois** fabriqués par des personnes handicapées salariées au sein d'un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) **ou en plastique recyclé** ainsi que **des lombricomposteurs**.

La présentation d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité vous sera demandée. Une facture vous sera adressée ultérieurement par le Trésor Public.

Disponibles au Centre Technique :
12 rue du Rhône - 68128 VILLAGE-NEUF
ou livraison à domicile via le site internet :
www.agglo-saint-louis.fr

Composteur **15 €**

Lombricomposteur **30 €**



Photos non contractuelles



Déchets recyclables

LE TRI, C'EST FACILE !

Déposez vos déchets recyclables dans les points d'apport volontaire afin qu'ils soient recyclés.

Les consignes sont susceptibles d'évoluer en fonction des avancées techniques du centre de tri.



Bouteilles et flacons
en plastique vides

Briques
alimentaires

Papiers,
journaux, cartons
d'emballage

Barquettes en
aluminium, boîtes
de conserve, bidons,
aérosols, canettes



Bouteilles, pots et bocaux en verre

Je pense à enlever
les bouchons et
les couvercles !



La vaisselle et le vitrage ne sont
pas recyclables de la même manière :
ils sont à déposer en déchetterie.



QUELQUES CONSEILS

- Je pense au voisinage : je dépose mes déchets entre 8 h et 20 h.
- Je coupe le moteur de mon véhicule pendant le déchargement.
- J'écrase les bouteilles en plastique dans le sens de la largeur et je coupe les cartons.
- Je ne dépose rien à côté ou sur les conteneurs.

Pour connaître les
emplacements
des points
d'apport
volontaire les plus
proches de chez vous, rendez-vous
sur www.agglo-saint-louis.fr > Vie
quotidienne.



Déchetteries



Déchetterie de BARTENHEIM

Rue Winston Churchill - 03 89 68 33 45

	Mardi - Jeudi - Vendredi	Samedi
Été*	13 h 30 à 18 h	8 h à 12 h 13 h 30 à 17 h
Hiver*	13 h 30 à 17 h	8 h à 12 h 13 h 30 à 17 h

Déchetterie de SIERENTZ

Rue du Capitaine Dreyfus - 03 89 38 14 65

	Lundi	Mercredi	Samedi
Été*	13 h 30 à 18 h	8 h à 12 h 13 h 30 à 18 h	8 h à 12 h 13 h 30 à 17 h
Hiver*	13 h 30 à 17 h	8 h à 12 h 13 h 30 à 17 h	8 h à 12 h 13 h 30 à 17 h

*Les changements d'horaires se font au moment du passage à l'heure d'hiver/d'été.

> L'accès en déchetterie est gratuit et réservé aux particuliers. Un justificatif de domicile peut être demandé. Les véhicules utilitaires de plus de 2 mètres n'ont pas accès aux déchetteries.

Déchets acceptés*



Déchets refusés



*liste non exhaustive



Ordures ménagères résiduelles

BAC COUVERCLE BRUN



Je dépose les déchets non recyclables ✓



Emballages, sacs et films en plastique



Pots et barquettes en plastique



Articles d'hygiène



Litière animale, absorbants

Déchets refusés ✗



Déchets dangereux



Déchets recyclables



Déchets électriques



Déchets verts

Jours de collecte*

LUNDI

- Koettingue
- Magstatt-le-Bas
- Stetten
- Uffheim
- Waltenheim

MARDI

- Brinckheim
- Helfrantzkirch
- Kappelen
- Magstatt-le-Haut
- Wahlbach
- Zaessingue

MERCREDI

- Geispitzen
- Rantzwiller
- Steinbrunn-le-Haut

JEUDI

- Landser
- Schlierbach

VENDREDI

- Sierentz

* En cas de jour férié, vous pouvez consulter le calendrier des jours de rattrapage sur www.agglo-saint-louis.fr > Vie quotidienne.

QUELQUES RÈGLES DE COLLECTE



Je sors mon bac pour **5 h le matin** ou la veille au soir.



Le bac est propriété de Saint-Louis Agglomération. **Je m'occupe de son entretien (lavage).**



Je rentre le bac **dès que possible après la collecte.**



En cas de **casse, de perte ou de vol**, je contacte le service déchets de Saint-Louis Agglomération au **03 89 70 22 60**.



Je présente mon bac **couvercle fermé**.
Je ne dépose pas de déchets ou de sacs à côté du bac
(Les surplus ne sont pas collectés*).
Je respecte les consignes de tri.

*Sauf en cas d'événement particulier à signaler auprès du service déchets.

ATTENTION !

En cas du non-respect des consignes de tri et de collecte, un scotch rouge sera apposé sur votre bac et celui-ci ne sera pas collecté.

Nous avons rencontré un problème lors de la collecte
Veuillez contacter le 03 89 70 22 60

Merci





Informations pratiques et coordonnées

RÈGLES DE DOTATION

La dotation en bacs pour les foyers résidant sur le territoire est décidée par la politique déchets menée par les élus de Saint-Louis Agglomération. **Le volume des bacs est par conséquent adapté à la composition du foyer et à la fréquence du ramassage.**

Toutes ces règles, révisées depuis le 1^{er} janvier 2019, sont consultables dans le règlement de collecte des ordures ménagères approuvé par la collectivité et disponible sur **www.agglo-saint-louis.fr** > **Formulaires à télécharger> Déchets ménagers.**



Un doute ? Une question ?
Contactez-nous au :

03 89 70 22 60

E-mail : dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr



Pour plus d'informations,
rendez-vous sur :

www.agglo-saint-louis.fr



SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS DE SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Pont du Palmrain - Bâtiment Sud
RD 105
68128 Village-Neuf

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au vendredi
9 h à 11 h 30
14 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi)



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir